

Glossaire de la naturalisation française

Édition 2026 — 21 termes juridiques et administratifs essentiels

A

ANEF

Administration Numérique des Étrangers en France : plateforme officielle du ministère de l'Intérieur où se déposent les demandes de titre de séjour et de naturalisation.

Source : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

Apostille

Authentification internationale d'un acte public (naissance, mariage) délivrée par le pays d'origine, valable dans les pays signataires de la Convention de La Haye de 1961.

Assimilation

Condition légale exigeant du candidat qu'il connaisse la langue française (niveau B2), l'histoire, la culture et les principes de la République. Vérifiée par un entretien et l'examen civique.

B

B2 (niveau)

Niveau du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) requis depuis 2026 pour la naturalisation. Justifiable par DELF B2, TCF, TEF ou diplôme français équivalent.

C

Casier judiciaire

Extrait officiel des condamnations. Une condamnation supérieure ou égale à 6 mois de prison ferme non amnistiée empêche l'accès à la nationalité française.

Cerfa 12753

Formulaire officiel de demande d'acquisition de la nationalité française par décret. À joindre au dossier ANEF, signé et daté.

D

Décret de naturalisation

Acte du Premier ministre publié au Journal Officiel qui accorde la nationalité française. La date de publication est celle de l'acquisition officielle.

Déclaration

Voie d'acquisition simplifiée réservée à certaines situations : mariage avec un Français (4 ans), frères et sœurs de Français, ascendants, etc. À la différence du décret, l'administration n'a pas de pouvoir d'appréciation.

DELF B2

Diplôme d'Études en Langue Française, niveau B2 : justificatif accepté pour prouver le niveau de français requis. Alternatives : TCF (score 400+), TEF.

E

Effet collectif

Extension automatique de la nationalité française aux enfants mineurs du demandeur, à condition qu'ils résident habituellement avec lui et soient mentionnés dans le décret.

Entretien d'assimilation

Rendez-vous en préfecture avec un agent chargé de vérifier le niveau de langue, la connaissance de la société française, l'adhésion aux valeurs républicaines et la sincérité de la demande.

Examen civique

QCM de 40 questions en 32 minutes portant sur l'histoire, la géographie, les institutions et la culture françaises. Note minimale requise : 30/40 depuis 2026.

J

Journal Officiel (JO)

Publication officielle de l'État français où sont publiés les décrets de naturalisation. La nationalité est acquise à la date de publication.

L

Livret du citoyen

Document remis à chaque candidat, décrivant l'histoire, les principes et les valeurs de la République. Base de l'examen civique et de l'entretien.

Source : [Service-Public.fr](https://service-public.fr)

N

Naturalisation par décret

Procédure principale d'acquisition de la nationalité, discrétionnaire : l'administration peut refuser même si les conditions légales sont réunies (opportunité).

R

Récépissé

Document remis lors du dépôt d'une demande de titre de séjour, permettant de justifier de la régularité du séjour pendant l'instruction.

Résidence habituelle

Centre des intérêts matériels et familiaux en France. Une absence supérieure à 6 mois consécutifs peut rompre la continuité de résidence exigée.

S

Stage

Durée légale de résidence régulière requise avant de pouvoir déposer une demande : 5 ans en principe, 2 ans si diplôme français Bac+2 minimum, aucune condition pour certains cas (services rendus, francophones).

T

Timbre fiscal

Droit de 255 € à joindre à toute demande de naturalisation par décret. Achat en ligne sur timbres.impots.gouv.fr, ou en bureau de tabac.

Source : timbres.impots.gouv.fr

TCF ANF

Test de Connaissance du Français — Accès à la Nationalité Française : test spécifique organisé par France Éducation International, valable 2 ans, alternative au DELF B2.

V

Visa de long séjour

Visa D permettant l'entrée en France pour un séjour supérieur à 3 mois. Point de départ possible du calcul de la résidence si transformé en titre de séjour.

© nationalitefrancaise.capital — Site indépendant sans lien avec l'administration française. Informations à jour au 1er janvier 2026, données fournies à titre indicatif. Sources officielles : service-public.fr, ANEF, timbres.impots.gouv.fr.